

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/42

## Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 00

Procurations : 03

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 00

Abstentions : 00

**L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. BREZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 mai 2026

TITULAIRES PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. DUFORNEAU Gaël, Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, Mme MASSY Valérie (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. MOURNETAS Yannick, M. DÉTRÉ Adrien, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier, M. DE JESUS Nicolas, M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, Mme LAPLAUD Catherine, M. EVRARD Julien.

SECRETAIRE : M. DELOMENIE Bernard

## **Objet : Création de la Commission d'Appel d'Offres et modalités de dépôt des listes**

### **Exposé :**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 08 décembre 2017, portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'outre le Président de l'EPCI, qui en est le Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus par le conseil communautaire en son sein, selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de créer** une Commission d'Appel d'Offres, pour la durée du mandat,
- **que** les listes en vue de l'élection des membres devront être transmises, à l'attention de Monsieur le président de la communauté de communes, par voie électronique à l'adresse [dgs@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:dgs@paysdenexon-montsdechalus.fr) au plus tard le 8 juin 2026 à 17h,
- **que** la désignation des membres interviendra par délibération distincte, lors du prochain conseil communautaire.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 11 mai 2026.

Le Président,  
Alain BREZAUDY

